

actu **vérités**

Du sport pour tous

Vous êtes plutôt foot, boxe, basket, course à pied, natation, gym, ski, tennis, badminton, danse ou escrime ? Voilà la liste, non exhaustive, des diverses activités que l'on peut pratiquer sur notre commune.



*Edité par l'Administration
municipale*

Comité de rédaction :

M. Alain-Dominique Mauris

M. Jean-Claude Stevan

Mme Annette Girardot

Mme Malory Mex

M. Serge Guertchakoff

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 306 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Délai rédactionnel:

11 février 2008

Parution: 5 mars 2008

Thème : le bénévolat

Journal tiré à

16'500 exemplaires.

*Imprimé par ATAR Roto Presse SA
sur papier couché mat 115 gr.*

Sommaire



© LDD

P. 3

Du sport pour tous

Une multitude de sports peuvent être pratiqués sur Vernier, grâce au travail de nombreuses associations et aux infrastructures mises à disposition par la commune.



© DTI

P. 8

Conseil municipal

Nos conseillers municipaux se sont penchés sur un projet d'envergure: équiper toutes les bâtisses de la commune de panneaux solaires. Un grand chantier en perspective.



© LDD

P. 11

Parcours de l'écolier

La commune de Vernier s'engage pour la sécurisation des parcours d'école par divers aménagements, notamment de modération du trafic et continue à soutenir la création de lignes Pédibus.



© LDD

P. 15

Médailles pour chiens

Les heures d'ouverture des 3 postes de la sécurité municipale de la commune sont prolongées jusqu'à 18h, pour la vente des médailles, du 1er février au 31 mars 2008.



© LDD

P. 17

Décharges sauvages

Après l'information, la place à la répression. Les collaborateurs du service de la récupération ont été assermentés pour amender les personnes qui ne respectent pas le règlement.

Du sport pour tous

Quels sports pouvons-nous pratiquer à Vernier ? Pour tenter d'y répondre, voilà une liste établie par ordre alphabétique.

Athlétisme: il s'agit d'un ensemble de disciplines regroupées en courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche. Pour pratiquer ce sport, mieux vaut s'inscrire dans un club. Il en existe deux à Vernier: le **Club Hygiénique de Châtelaine** (CHC) et le **Club Athlétique de Vernier** (CAV). Certains proposent des activités dès

l'âge de 6 ans. Il s'agit alors de gymnastique, avec une orientation "techniques d'athlétisme". Pour la suite, au CHC par exemple, le programme prévoit trois classes d'âges où les jeunes apprennent progressivement la technique des courses, des sauts et des lancers. "Nous pratiquons jusqu'à 16 ans les concours multiples, puis les

athlètes se spécialisent ou continuent dans le multidisciplinaire. Dès l'âge de 10 ans, ils peuvent prendre part à des compétitions." Les enfants de 1997 à 1994 s'entraînent le jeudi de 18h à 19h30 à la salle de gym d'Avanchet-Jura (octobre à avril) et au stade du Bois-des-Frères (septembre et d'avril à juin). Pour les jeunes de



1993 à 1989, les entraînements se déroulent le mercredi (de 18h à 20h) et le vendredi (de 18h à 20h). Tous les détails sont consultables à l'adresse internet suivante: www.chc.ch.

■ **Badminton:** ce sport de raquettes est un sport olympique. Une vingtaine de clubs existent sur le canton, aucun cependant n'est situé sur Vernier. Les amateurs peuvent suivre les **cours proposés par la commune** dès 9 ans, lesquels se déroulent au Tennis d'Aire (5 courts couverts) et au Tennis de Vernier (4 courts tempérés). Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le moniteur Charles Kuhnert (tél. 079 273 76 68). On peut aussi louer un court pour une heure. Les tarifs varient entre 6 francs et 12 francs. Il existe également des formules d'abonnement. Pour plus de renseignements: Tennis de Vernier

022 306 07 76, Tennis d'Aire 022 306 07 77 ou le Service des sports 022 306 07 70 (du lundi au vendredi de 07h30 à 11h45).

■ **Basketball:** pour les jeunes qui souhaitent pratiquer ce sport d'équipe, il existe ce que l'on appelle le basketball périscolaire (de 7 à 11 ans). Il s'agit de cours qui se déroulent durant toute l'année scolaire: Lignon (lundi de 16h15 à 17h15), Avanchet-Jura (mardi de 16h15 à 17h15) et Balexert (jeudi de 16h15 à 17h15). Un tournoi réunissant toutes les écoles concernées du canton se déroule chaque année au début du printemps. La commune abrite également un club: **Etoile Sportive Vernier Basket** (www.esvernier-basket.ch), lequel forme une centaine de jeunes. Cela commence avec la catégorie Minimes (entraînement le mercredi de 18h à

19h30 à l'école des Ranches), puis vient les Benjamins (entraînements les lundis et jeudis). Il y a aussi une école de Basket organisée par l'ES Vernier Basket (le mercredi). La première équipe joue en LNB (8e sur 12 actuellement). Pour les autres adultes, il existe encore deux équipes évoluant en 2e et 3e Ligues.

■ **Boxe: Le Ring Star Vernier** est une association sportive qui a pour but d'enseigner ce sport qui combine technique, force et vitalité. Les entraînements se déroulent au Centre sportif du Lignon, du lundi au vendredi de 18h à 20h. Filles et garçons dès 12 ans sont les bienvenus. Le RSV est en train d'organiser un stage d'entraînement avec l'ancien champion du monde de boxe Kamel Bou Ali. Pour plus de renseignements: www.ringstar.ch



■ **Danse:** la commune a la chance d'accueillir des cours mélangeant aérobic et danse sur des musiques variées et rythmées. On peut y participer dès 15 ans. Les cours se déroulent à l'école de Châtelaine les lundis et mercredis à 19h45. Pour plus de renseignements: 079 458 63 27 et www.danceaerobics.com. Pour les amateurs de hip-hop, classique, break ou salsa, il y a l'école Vernier dance qui donne ses cours Via Monnet 6. Nathalie Lamers a ouvert sa propre école en septembre 2003.

Aujourd'hui, vu le succès rencontré, elle propose plus de 24 cours dans 5 disciplines différentes: le hip-hop (dès 4 ans), le classique (dès 4 ans), le break (pour les garçons dès 8 ans), la salsa (dès 16 ans), le Tae-bo et l'Aérobic. Pour plus de renseignements: www.vernierdance.ch

■ **Escalade:** L'Association Structure a inauguré un pan d'escalade au chemin des Batailles en septembre dernier. Cette structure artificielle à grimper est ouverte au public à la séance ou par abonnement.

Des cours pour enfants, adolescents et adultes y sont également donnés. Pour plus de renseignements: www.panstructure.ch

■ **Escrime:** On peut aussi s'initier à l'escrime dès 8 ans. Les cours sont donnés à l'Ecole d'Avanchet-Jura le mercredi à 10h30 dans la salle d'armes du CHC. Renseignements: Paul Luthi (tél. 022 546 21 60; fax 022 546 21 25) ou www.geneve.ch/slj. Le **Club Hygiénique de Châtelaine** (CHC) possède une importante section dédiée à l'escrime. Les enfants débutent avec un sabre mousse. Pour plus d'informations: www.chc.ch.

■ **Football:** Les possibilités de jouer au foot sont innombrables. La commune héberge pas moins de quatre clubs: **FC Aire-Le Lignon** (412 juniors en 2007), **FC Avanchet-Sport** (143), **FC City** (323) et **FC Vernier** (363). Au niveau de l'élite, c'est le FC

Vernier qui est le mieux placé dans les classements: sa première équipe se place au 9e rang en 2ème ligue. Sa seconde équipe évolue en 4e ligue, tout comme sa troisième équipe, mais dans deux groupes différents. On peut jouer au FC Vernier dès 6 ans. Fondé en 1938 et totalisant 15 équipes en tout, le club bénéficie du stade de Vernier mis à disposition par la commune. Il s'agit d'un ensemble de six terrains, dont trois sont homologués pour la 1ère ligue. Pour plus de renseignements: www.fcvernier.ch.

Avec 18 équipes, le FC Aire-Le Lignon (fondé en 1964) n'est pas en reste. Ce club abrite notamment une excellente équipe féminine formée de 24 joueuses qui évolue en 3ème ligue. A cela, s'ajoutent deux équipes féminines en juniors (C et D). Côté hommes, sa meilleure équipe évolue en 3ème ligue (au 3e rang, soit juste devant la meilleure équipe du FC City). Le stade d'Aire est mis à disposition de ce club, soit un ensemble de quatre terrains (dont deux homologué pour la 1ère ligue). Pour plus d'infos: www.fcairelelignon.populus.org.

Créé en 2000 seulement, le Avanchet-Sport FC comprend néanmoins dix équipes, dont une en 3ème ligue (12e de ce groupe). Le club dispose d'un terrain avec revêtement en gazon synthétique, mais homologué uniquement pour les juniors D, E et F. Les autres équipes utilisent le stade de Vernier. Pour plus de renseignements: tél. 079 663 82 51. Enfin, il y a le FC City qui évolue au Centre sportif du Bois-des-Frères. Fondé en 1950, ce club comprend 18 équipes. Pour plus d'infos: www.fccity.ch. Il est à relever que l'on peut utiliser certains terrains de foot communaux sans être forcément membre d'un club, mais pour cela, les personnes intéressées doivent préalablement prendre contact avec le Service des sports.

■ **Gymnastique:** Les clubs de gymnastique sont tout aussi bien représentés sur notre commune: **FSG**

Avanchet-Sport, FSG Aire-Le Lignon, Club Hygiénique de Châtelaine (CHC), Etoile Sportive Féminine de Vernier, Club Athlétique de Vernier, Amies Gym de Châtelaine, Société Féminine de gymnastique Châtelaine et FSG Genève-Ville Dames (groupe Gym parents-enfants), lequel propose des activités gymniques pour enfants de 2 ans et demi à 5 ans accompagnés d'un adulte à l'Ecole Avanchet-Jura (tél. 022 340 46 50). Le FSG Avanchet-Sport propose de la gymnastique enfantine, de la gymnastique agrès, de la gymnastique dames et de la gymnastique générale. Des cours qui se déroulent soit à l'Ecole d'Avanchet-Jura, soit à l'Ecole d'Avanchet-Salève, soit à l'Ecole de Balaxert (www.fsgavanchets.ch). Le CHC propose aussi de la gymnastique enfantine (de 4 à 7 ans) et de la gymnastique générale (de 8 à 12 ans) à l'Ecole de Balaxert (renseignements au 022 796 32 88). La FSG d'Aire-Le Lignon (dont le site internet vaut le détour: www.fsgall.ch) propose un large éventail d'activités: parents-enfants (destinés aux enfants de 2 ans et demi à 4 ans), gymnastique enfantine (dès 4 ans), gymnastique rythmique (mélange de gym et de danse avec engins à main), jeunes gymnastes (gym pour tous les jeunes de 6 à 16 ans), gymnastique aux agrès pour les filles, gym dames (gym, fitness, aérobic, step et remise en forme) et encore gym hommes (gym et volleyball). Vernier Club Athlétique propose non seulement des cours d'athlétisme, mais aussi de la gymnastique parents-enfants dès 2 ans et de la gymnastique générale dès 7 ans. Les cours se déroulent à l'école de Vernier-Place et à l'école des Ranches. Pour plus d'infos: philippe.jud@agg.ch. L'Etoile Sportive Féminine de Vernier propose de la gymnastique enfantine et des activités pour jeunes gymnastes (contact: martine.progin@agg.ch).

■ **Haltérophilie:** le **Club Hygiénique de Châtelaine** (www.chc.ch) com-



"Le sport relève aussi de la formation sociale"

Le délégué aux sports au sein du Conseil administratif, Alain-Dominique Mauris, a répondu à quelques questions.

Comment définiriez-vous le rôle du sport?

" Le sport joue un rôle à la fois social, éducatif et pour le maintien de la santé individuelle. Social car il rapproche les individus et les aide à mieux se connaître. Éducatif car il nous apprend à respecter les règles et les différences. Enfin pour la santé, car il permet au corps et à l'esprit de s'activer. La commune met à disposition des installations qui répondent à la fois à ces objectifs et aux besoins de la population. Comme la commune regroupe plusieurs très grands quartiers, il faut s'assurer que les infrastructures sportives soient judicieusement réparties et complémentaires."

Comment une commune peut-elle avoir une influence sur la pratique du sport?

" La commune met à disposition de la population des installations sportives (terrains, salles, piscines, courts...) confiées à des associations, qu'elle entretient et modernise régulièrement. Elle essaye de varier les offres pour répondre au maximum des demandes des communiens. Plusieurs employés communaux consacrent l'essentiel de leur temps à assurer la praticabilité des divers lieux pendant toute l'année. Enfin, Vernier a choisi d'apporter aussi un soutien financier aux clubs ayant des sections juniors et à quelques sportifs d'élite. Nous essayons ainsi d'en-

courager les jeunes à pratiquer un ou plusieurs sports. "

Vous semblez oublier les bénévoles ?

" Au contraire. Grâce à bon nombre de bénévoles, les associations sportives offrent à la population plusieurs types de sports. L'esprit de club qu'ils vont y insuffler est essentiel pour maintenir de bons contacts et obtenir des résultats. Je tiens à les remercier ici. Eux qui, semaine après semaine, animent un club sportif et donnent du temps pour les autres. Il s'agit de plusieurs centaines de milliers d'heures par an ainsi offertes à toute la population. "

Vous avez parlé du rôle éducatif du sport, mais le fair-play n'y est pas toujours présent.

" Le sport assure de plus en plus un rôle éducatif, surtout chez les jeunes. L'entraînement n'est plus uniquement sportif, mais relève aussi de la formation sociale. Les règles de fair-play, de respect font aussi partie des entraînements. La Commune avec les membres de la commission des sports, réfléchit pour mettre en place pour l'ensemble des sociétés sportives un soutien éducatif pour les entraîneurs. Soutien qui vise aussi à aider les comités qui peuvent rencontrer des difficultés. Il s'agit de mettre de nouveaux moyens à disposition pour redonner au sport sa convivialité. L'idée est d'assurer l'ensemble des sportifs de trouver des lieux où règne le fair-play. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement. "

La commune a-t-elle innové cet hiver dans l'accès aux terrains de foot. Est-ce exact ?

" Oui, nous avons profité des fêtes de fin d'année pour laisser accessibles les terrains de foot pour celles et ceux qui sont restés à Vernier. L'utilisation

s'est faite sous la sauvegarde des utilisateurs. Nous sommes heureux de constater que tout s'est bien passé. Ces mises à disposition de la population de diverses installations, souvent avec l'encadrement de moniteurs, sont à développer. "

Existe-t-il des projets relatifs à de nouvelles infrastructures sportives?

" Bien que beaucoup d'efforts de la part de la Commune ont été faits ces dernières années, nous constatons qu'il manque encore passablement d'infrastructures pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des Verniolans. En plus de la modernisation des courts, de l'agrandissement de vestiaires, le succès du foot provoque chez les jeunes de nouvelles inscriptions auprès des 4 clubs de la commune sans pouvoir donner satisfaction. Il faudra repenser à augmenter les capacités d'entraînement sinon plusieurs jeunes seront refusés et ne pourront pas ou plus s'entraîner sur la commune. L'étude d'un projet de centre sportif est en cours, mais son coût exorbitant a freiné les ardeurs. Pourtant, nous devons tôt ou tard prendre position sur un tel projet. Le sport en salle est aussi en plein essor et le manque de lieu se fait également ressentir. Le risque est de laisser passablement de sportifs de la commune à la rue. Revoir le coût du projet pour faire diminuer la facture va devenir une priorité pour aller de l'avant dans ce dossier. Ce centre devra répondre aux besoins des jeunes et des adultes et permettre de doter Vernier d'un espace à la hauteur des attentes de sa population. Rest donc à savoir quelle priorité va-t-on continuer à donner au sport?"

Propos recueillis par S.G.

prend de longue date une section haltérophilie active au Centre Sportif du Lignon. Elle a accueilli dans ses murs deux champions du monde: Michel Broillet et Redjean Clerc. Elle compte encore aujourd'hui parmi ses membres actifs des haltérophiles de haut niveau, comme Eric Schönenberger, multiple champion suisse et recordman genevois à l'épaule-jeté.

■ **Judo:** Le **Budokan-Vernier Judo Club** dispose d'un "dojo" (qui signifie lieu d'étude de la voie) spacieux et lumineux de 200 m² situé au sous-sol du Centre Sportif du Lignon. Des cours sont donnés aux enfants à partir de 6 ans. Pour plus d'informations: www.budokan-vernier.ch.

■ **Karaté:** Cet autre art martial est aussi pratiqué à Vernier. L'école privée **Karaté Goshindo** se situe rue du Village 54 à Vernier. Certains cours, intitulés "gym karaté", sont dispensés pour les enfants dès 6 ans révolus (en septembre). Cette école privée dispose de plusieurs programmes s'adaptant au niveau des enfants de 8 à 15 ans. Elle dispose aussi de cours pour les adolescents et les adultes. L'école est ouverte du lundi au vendredi de 17h à 20h30.

Pour plus de renseignements: www.karate-goshindo.com (en français et en anglais).

■ **Kendo:** Le kendo est la version moderne du kenjutsu, l'escrime au sabre pratiquée autrefois au Japon par les samouraï. **Florence Morel** (maître d'armes 5e Dan) donne des cours tous les deuxièmes mardis du mois de 19h30 à 21h à l'Ecole de Châtelaine.

■ **Lutte:** Des cours de lutte libre, lutte gréco-romaine et de sambo (self-défense sans armes) sont donnés au Centre sportif du Bois-des-Frères à Châtelaine. Accessible dès 6 ans. Renseignements: www.geneve-lutte.ch.

■ **Natation:** La commune organise une **école de natation** (cours de 40 minutes) réservée en priorité aux habitants de Vernier. Elle se déroule à la fois à la piscine couverte du Lignon, au bassin d'Avanchet-Jura et à celui des Ranches, selon les jours de la semaine. Des cours d'aquagym sont également donnés de fin juin à fin août. Renseignements: secrétariat du service des sports (022 306 07 70), le matin. **L'Etoile Sportive féminine** de Vernier a ouvert sa propre école de natation, laquelle utilise le bassin de l'Ecole des Ranches. Plus de renseignements: martine.progin@agg.ch. Par ailleurs, l'accès aux piscines en plein air et couvertes du Lignon sont accessibles à l'ensemble de la population. L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans révolus.

■ **Pétanque:** Certains pratiquent la pétanque comme un véritable sport: **l'Amicale boule verniolane, Amicale de pétanque "Les Moulins", Balexert Pétanque ou encore les Anémiques** (amicales de pétanque du Lignon). Les enfants sont les bienvenus les mercredis et les vendredis dès 14h au terrain de pétanque du club Balexert Pétanque, situé vers l'école. Renseignements: 022 798 71 64.

■ **Plongée:** Des cours, baptêmes et stages sont organisés de mai à fin août à la piscine du Lignon. Renseignements: Service des sports, tél. 022 306 07 70 (matin).

■ **Running & walking:** La commune accueille trois parcours adaptés à la pratique du walking, du nordic walking et du running. Les parcours mesurent respectivement 2,3 km, 5,7 km et 10,6 km. Ces parcours mesurés ont été réalisés en collaboration avec la Fédération Suisse d'Athlétisme. Les plans des trois parcours sont téléchargeables sur le site de la commune: www.vernier.ch.

■ **Tchoukball:** Mélange de volleyball, de handball et de squash,

le tchoukball est un sport d'équipe. Un club est active sur notre commune: le **Tchoukball Club Vernier**. Il s'agit d'un sport qui a été inventé à Genève dans les années soixante. Des entraînements pour les jeunes entre 8 et 18 ans se déroulent à l'Ecole d'Aire le mardi. Pour plus de renseignements: www.tbcv.ch.

■ **Tennis:** la commune possède deux sites dédiés à ce sport: à la Via Monnet 10 (8 courts) et chemin des Lézards à Aire (5 courts). **Le Tennis Club Vernier** (www.tcvernier.ch) s'occupe de la formation et des compétitions, tandis que la commune se charge de la gestion des installations. A signaler l'Ecole de tennis qui regroupe 250 jeunes âgés entre 5 et 18 ans. Les cours ont lieu les mercredis et les samedis. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter: Tennis de Vernier: 022 306 07 76, Tennis d'Aire: 022 306 07 77 ou le Service des sports: 022 306 07 70.

■ **Tennis de table:** Il existe deux clubs sur la commune: **le CTT Vernier** et **le CTT Châtelaine**. Le club de Châtelaine compte pas moins de 14 équipes. Ces dernières sont généralement formées de quatre personnes. Dès 7 ans. Le local se situe sous l'école de Balexert. Plus d'infos: www.cttchatelaine.ch. Le CTT Vernier ne possède quant à lui pas de site internet. Il se charge aussi d'initiation, de formation et participe aussi à des compétitions. Ses cours se déroulent à l'école des Ranches à Vernier. Renseignements: info@vimineon.ch.

■ **Volleyball:** **La FSG Aire-Le Lignon** propose dans une ambiance relax des entraînements et des matchs. Il existe plusieurs équipes. L'une d'elle évolue en ligue "Masculin Détente B". Pour plus de renseignements: www.fsgall.ch.

Serge Guertchakoff

Conseil municipal > séance du 18 décembre 2007

Vernier sur le chemin de l'énergie solaire

A la veille des fêtes de fin d'année, les conseillers municipaux se sont penchés sur un projet d'envergure: équiper toutes les bâtisses de la commune de panneaux solaires. Un grand chantier en perspective qui a séduit tous les élus.

Le projet est audacieux. Déposée par les élus du Mouvement citoyen genevois et ceux de l'Union démocratique du centre, la motion M 083-07.12 intitulée "les énergies renouvelables peuvent-elles remplacer les non-renouvelables" vise ni plus ni moins à installer sur tous les toits des bâtiments de la commune des panneaux solaires. But de l'opération: produire notamment de l'eau chaude pour chaque construction grâce aux rayons du soleil et aussi économiser et recycler l'énergie. Si l'initiative a fait l'unanimité, elle n'a pas manqué de provoquer le débat, mais dans un très bon climat.



A l'avenir, les toits des maisons de la commune ressembleront peut-être à celui-ci.

Les Verts apprécient

"Bienvenue chez nous, s'exprime d'emblée une élue écologiste. Nous allons bien évidemment accepter ce projet de motion. Mais je souhaite aussi que soit prise en compte toute la problématique de l'isolation des bâtiments". L'argumentation est reprise par un socialiste: "L'énergie solaire c'est bien, dit-il. Mais l'économiser est tout aussi important. Cela dit, équiper les immeubles de panneaux solaires est coûteux, il ne faudrait pas que les locataires soient écrasés par des charges supplémentaires".

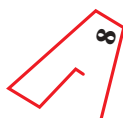
Un libéral estime que, pour aller plus vite, il conviendrait de transformer ce projet de motion en postulat afin de mandater rapidement le conseil administratif. "S'il s'agit d'établir un listing des bâtiments publics et privés de la commune, argumente-t-il, il n'est pas nécessaire d'envoyer ce projet en commission".

50% d'économies

L'un des motionnaires, membre du MCG, apporte alors un témoignage personnel. "Je vous informe que, pour

ma part, depuis que j'ai équipé ma maison de panneaux solaires, mes coûts en matière de consommation électrique ont été divisés par deux". Pour les Verts, il ne faut pas se contenter de simplement établir un listing mais de définir plus globalement une politique générale en matière d'énergie moins polluante et moins coûteuse. De ce fait, le groupe écologiste souhaite que ce projet de motion soit renvoyé en commission pour une véritable étude.

Un élu démocrate-chrétien relève qu'il sera extrêmement difficile d'obtenir



un partenariat avec le secteur privé, comme le relève la motion, mais que ce serait bien de trouver des mesures initiatives. Une élue socialiste boit du petit lait: "Comme c'est agréable d'entendre un élu UDC parler d'écologie! Je rappelle qu'aux chambres fédérales, les agrariens refusent systématiquement d'entrer en matière sur ce sujet... Plus sérieusement, poursuit-elle, je pense qu'un partenariat avec les SIG s'impose".

Humour au menu

L'ambiance est décidément bon enfant et détendue. Un socialiste fait circuler un dessin où il fait dire à l'un

de ses personnages: "Au Conseil fédéral, sur les énergies renouvelables, l'UDC est mal barrée car il y en a un qui n'a pas été renouvelé!" Et l'un des ses collègues de parti de renchérir: "A Vernier, comme partout, les toits ne manquent pas. Mais il convient de ne pas oublier ceux de Balexert et d'Ikea! Il y a de la place".

Au moment du vote, à l'unanimité, les élus acceptent ce projet de motion et l'envoient en commission des bâtiments et de l'énergie. A cette dernière maintenant d'en estimer la faisabilité et les coûts. Rude tâche et affaire à suivre.

Didier Tischler

Quatre mois d'absence pour des galons

Elue le 25 mars dernier, comme ses trente-sept collègues du Conseil municipal, Carmen Pirolli n'aura que peu siégé dans l'hémicycle verniolan, réduisant ainsi le nombre de membres de son parti à trois personnes au lieu des quatre élus. La "disparition" de la jeune femme, membre de l'Union démocratique du centre, s'explique toutefois très simplement. "Je suis actuellement basée à Dübendorf, dans le canton de Zurich, où je suis une formation militaire afin de devenir lieutenant, précise-t-elle par téléphone. J'ai commencé le 1er octobre dernier et je termine le 31 janvier". Seule femme de son école, Carmen Pirolli avoue ne pas souffrir de cette situation. "Tout va bien, je me trouve dans une équipe sympa et très solidaire". La jeune élue pense également que tout ce qu'elle apprend actuellement pourra lui être utile dans son travail de conseillère municipale. "Hor-

mis les aspects purement militaires de la formation, nous avons beaucoup de cours théoriques qui concernent notamment le management et la gestion du temps", précise-t-elle encore. A son retour en terres genevoises, Carmen Pirolli va troquer son uniforme gris vert pour un bleu. Elle va enchaîner avec son entrée à l'école de police. Cette formation d'un an lui laissera toutefois le temps de reprendre ses activités politiques.

Ainsi, l'élue sera bel et bien présente pour la prochaine séance du Conseil municipal le 5 février 2008. Ce retour, évidemment, réjouit le chef du groupe UDC. "Il est évident que nous sommes soulagés de retrouver notre collègue, confie-t-il. Nous avons quand même perdu 25% de nos forces, ce qui nous a donné pas mal de travail supplémentaire".

D.T.

En bref

- Gloria Hamiti (PDC) a été élue au comité de pilotage du contrat de quartier d'Aire-le-Lignon en remplacement de Guy Anderegg, démissionnaire.
- Les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité la quatrième étape de la sécurisation et le renouvellement du patrimoine arboré communal.
- Les membres du CM ont également accepté à l'unanimité l'envoi en commission du génie civil et de l'équipement la DA 080-07.12 qui vise à améliorer la desserte en transports publics à l'ouest du village de Vernier.
- Les trois motions déposées par un membre du groupe PDC concernant notamment une recapitalisation et une réorganisation de la Fondation pour les maisons communales de Vernier (FMCV) n'ont pas été prises en considération.
- La motion M 079-07.12 qui vise à améliorer les éclairages sur la commune de manière écologique a été envoyée en commission du génie civil.
- Le Conseil municipal a également adopté le plan des degrés de sensibilité au bruit pour l'ensemble du territoire communal.

D.T.

Prochaine séance

Mardi 11 mars 2008 à 20h30.
L'ordre du jour, les procès-verbaux des débats du Conseil municipal, ainsi que toutes les décisions prises, peuvent être consultés sur notre site Internet : www.vernier.ch





© Magali Girardin

Zoom sur...

Thierry Cerutti

Conseiller municipal, membre du Mouvement Citoyens Genevois

Quelle est votre passion ou hobby?

Je n'ai pas de hobby à proprement parler. Cependant, étant une personne passionnée par nature, je répondrais notre monde, avec tout ce que cela implique: les personnes, les animaux, la société en général. Pour cette raison, j'apprécie sortir dans la nature proche ou voyager dans des pays plus lointains. Je pratique également la plongée sous-marine et je m'évade souvent avec mon épouse et mon chien à la montagne, en campagne ou en forêt. Cela me permet de découvrir d'autres horizons, des modes de vies passionnants, des us et coutumes différents, des idées à méditer.

Avez-vous un rêve pour Vernier ?

Puisque cela doit être un rêve, j'aime-

rais que tous les habitantes et habitants de Vernier puissent réaliser leurs projets les plus fous, qu'ils puissent pleinement s'épanouir au sein de notre commune, que toutes et tous soient tout simplement heureux de vivre ensemble dans notre merveilleuse ville de Vernier.

Quel est votre plat préféré ?

Je suis une personne curieuse de nature. Je me prête facilement à la découverte de toutes sortes de plats cuisinés. J'ai tout de même une faiblesse pour la cuisine italienne, laquelle reflète par sa diversité et ses variétés mon identité.

Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?

Il n'y a pas un groupe de musique ou

bien un type de musique que je préfère. La musique doit être adaptée au rythme de l'instant vécu. En fonction de mes états d'âme, j'écoute avec plaisir toutes sortes de musiques.

Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus marquante pour vous ?

Il y a tellement de personnes charismatiques qui ont marqué non seulement mon existence mais également celle du reste du monde, que je vous répondrais le plus simplement du monde: mes parents.

Propos recueillis par S.G.

Conseil administratif > Communications

Drame de l'avenue de Pailly

Vernier s'engage pour des mesures de sécurisation des parcours de l'écolier.

Le Conseil administratif de Vernier, frappé par le drame qui s'est déroulé le vendredi 22 décembre à l'avenue de Pailly, adresse ses condoléances à la famille et souhaite faire connaître sa position concernant la sécurisation des parcours de l'écolier.

Concernant l'école de Balexert et son accessibilité à pied, celle-ci est sécurisée depuis sa construction, par un passage sous-voie situé entre l'avenue de Crozet et le bâtiment scolaire. Dans le cadre de ses compétences, la ville de Vernier s'est saisie depuis le mois de septembre du problème lié à l'accessibilité de l'école de Balexert par le réseau des routes communales.

Plusieurs aménagements sont d'ores et déjà prévus en 2008, ils vont dans le sens d'une modération du trafic automobile et de l'amélioration des cheminements piétonniers et ont été récemment votés par le Conseil municipal dans le cadre des travaux de la zone 30 " Crozet-Châtelaine ".

Concernant le parcours menant à l'école de Balexert :

La ville de Vernier a demandé officiellement au canton de tout entreprendre pour sécuriser l'avenue de Pailly en étudiant la faisabilité d'actions telles que

- la mise en place d'un passage pour piéton avec feu
- le respect des limitations de vitesse (par la pose d'un radar, la réduction de la largeur des voies dédiées au trafic automobile)
- des aménagements aux abords

de l'avenue empêchant, là où le passage est interdit, les piétons de traverser. Ces aménagements devraient, à notre sens, comprendre des barrières le long des trottoirs ainsi qu'une barrière au centre de la route telle que celle posée il y a quelques années à l'avenue de l'Ain.

Depuis la rentrée du 7 janvier 2008, la commune de Vernier s'est engagée à renforcer la surveillance des lieux par la présence d'ASM afin d'éviter les traversées intempestives des piétons sur l'avenue de Pailly. Cette présence est inscrite dans le cadre de sa participation aux opérations PrédiRe menées depuis la rentrée scolaire de septembre 2007.

Vernier rappelle qu'en plus de l'école de Balexert longée par l'avenue de Pailly, plusieurs autres établissements scolaires de la commune ne sont accessibles pour certains élèves qu'en traversant des routes principales cantonales, à savoir :

- l'école de Châtelaine et la route de Vernier ainsi que l'avenue de Châtelaine,
- les écoles des Avanchets avec les avenues Louis-Casaï et Pailly,
- l'école des Libellules et l'avenue de l'Ain
- l'école des Ranches avec la route de Peney.

Fort de ce constat, la ville de Vernier souhaite poursuivre les rencontres avec les associations de parents d'élèves de l'ensemble de la commune afin d'établir des plans d'actions pour la sécurisation des parcours d'école en y

incluant notamment une réflexion sur le nombre de patrouilleuses scolaires. Dans cette perspective, le Conseil administratif invite le canton à participer, en tant qu'autorité responsable des routes cantonales, à cette concertation.

Enfin, Vernier continuera enfin à soutenir et à développer des pédibus à l'instar des nombreuses lignes créées depuis 2003, à Vernier-village comme à Châtelaine.

Centre commercial des Avanchets: le point sur la situation

Depuis la séance d'information du mois d'avril 2007 concernant la transformation et réhaussement du centre commercial des Avanchets, l'autorisation de construire a été délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information. Les travaux pourront donc débuter cet été. Le plus rapidement possible et ce jusqu'à la fin des travaux, la Commune de Vernier prépare la mise en place d'une épicerie provisoire sur la place du marché, afin de permettre aux habitants de se fournir en produits de première nécessité.»

Apprenants

Le Conseil administratif donne son accord à la pose, sur les véhicules communaux, des autocollants "Entreprise formatrice" édités par l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue.



Action impôts 2008

Le service de l'action sociale et des solidarités de la commune met à nouveau à votre disposition trois permanences pour remplir des déclarations, en collaboration avec les Centres d'action sociale et de santé (CASS).

Ces permanences s'adressent aux personnes

- domiciliées sur la commune
- qui ne peuvent pas remplir leur déclaration elles-mêmes
- qui ont une déclaration simple (pas de bien immobilier)
- avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à une fiduciaire.

Une participation financière de CHF 20.- est demandée.

Les trois permanences sont :

- Centre social du Lignon
av. du Lignon 78 - 1219 LIGNON
Tél : 022 420 35 00
- Centre social de Châtelaine
ch. de l'Etang 4
1219 CHATELAINE
Tél : 022 420 34 00.
- Centre social des Avanchets
Rue du Grand-Bay 18
1220 LES AVANCHETS
Tél. 022 420 35 50

Il est indispensable de téléphoner pour prendre rendez-vous dès que vous êtes en possession des justificatifs de vos revenus 2007 ainsi que de votre déclaration. L'action débutera le 18 février 2008.

Limite de revenus

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu brut annuel n'excède pas :

- CHF 40'000.- personne seule

- CHF 50'000.- couple et famille monoparentale avec un seul enfant
- +CHF 6'500.- par enfant à charge

L'épargne ne doit pas dépasser globalement :

- CHF 20'000.- personne seule
- CHF 35'000.- couple/famille

Les contribuables qui dépassent ces limites financières et qui prennent quand même un rendez-vous s'exposent à voir leur déclaration refusée au moment du rendez-vous.

Nous vous prions instamment de bien préparer les documents nécessaires pour remplir la déclaration, notamment de prendre avec vous la copie de la dernière déclaration remplie (2006)

A titre indicatif, nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents à amener selon votre situation personnelle :

AVS - AI - OCPA

- attestation rente AVS-AI de l'année 2007
- attestation OCPA : prestations versées en 2007
- attestation retraite éventuelle du 2ème pilier 2007 (caisse de retraite ou de prévoyance)
- attestation éventuelle allocation de logement 2007
- assurance vie éventuelle (contrat)
- carnets d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2007)
- cotisations payées à l'assurance maladie en 2007
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2007)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux

- si emprunt bancaire: décompte des intérêts versés en 2007
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie en 2007

SALARIÉS

- attestation salaire 2007
- attestation chômage, indemnités PCM (2007)
- attestation indemnités pertes de gains (2007)
- attestation allocation logement (2007), allocations familiales et pension alimentaire reçue (2007)
- attestation aide financière de l'Hospice Général en 2007
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2007)
- cotisations payées à l'assurance maladie en 2007
- frais médicaux: décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2007) ; certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- assurance vie (contrat)
- si emprunt bancaire : décompte des intérêts versés en 2007
- pension alimentaire versée pour personne à charge en 2007
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie
- pour les familles monoparentales, quittance de la crèche ou frais de garde (moins de 12 ans / max. CHF 2500.-)

N.B. Pour que les sommes d'assistance versées à l'étranger, en faveur de parents ou d'enfants soient prises en compte pour une déduction fiscale, un acte notarié du pays d'origine est nécessaire.

Route de Meyrin fermée: report de trafic sur Vernier

Nous vous informons qu'à dater du lundi 11 février 2008 la route de Meyrin, à hauteur de l'avenue de Vaudagne et de la rue Viginio-Malnati, sera fermée à la circulation de transit.

Des itinéraires de déviation seront mis en place, tant pour les véhicules en transit que pour ceux à destination du village, ces derniers étant strictement réservés à l'accès aux commerces et aux habitations.

Ces déviations impliqueront un report important de trafic sur les communes de Satigny et de Vernier, notamment sur la route du Nant-d'Avril et certainement sur la route de Vernier.

La direction du chantier invite les automobilistes à se conforter aux signalisations mises en place et les remercie de leur patience.

gnalisations mises en place et les remercie de leur patience.

Renseignements

Site Internet: www.way-tram.ch

Direction général du chantier:

Tél. 022 321 17 17

Fax 022 321 12 18

Pavillon d'information:

place du village de Meyrin,

ouvert mercredi de 14h30 à 17h30.



R. Rusconi, Délégué des maîtres d'ouvrage

Genève, le 5 février 2008

Les fêtes de fin d'année des restaurants scolaires

Comme chaque année, l'équipe des restaurants scolaires a organisé, dans une ambiance très conviviale, les fêtes de fin d'année pour l'ensemble des enfants de la commune de Vernier.

La journée spéciale de l'Escalade s'est déroulée le jeudi 13 décembre sur l'ensemble des sites. Après la traditionnelle potée de la Mère Royaume, le plus jeune et le plus âgé des enfants ont eu le plaisir de casser la marmite en chocolat.

La célébration de Noël s'est, quant à elle, déroulée dans tous les restaurants le jeudi 20 décembre 2007. Dans une ambiance décontractée, un excellent buffet a été proposé aux enfants dont voici le menu :

*Salade mêlée aux crevettes et avocat
sauce citron et huile d'olive
½ oeuf mimosa*

*Filet de dinde farcie aux marrons
Avec son jus aux champignons
Pommes rôties, flan aux carottes*

*La Bûche de Noël et
la corbeille de mandarines*

A la fin du repas, au moment du dessert, le Père Noël est passé pour distribuer à chaque enfant une petite botte remplie de friandises. C'était un moment magique pour les petits qui ont été émerveillés et ravis de voir le



Père Noël. Ce dernier a même pris le temps de s'asseoir à leur table pour discuter quelque peu avec eux. Il s'est ensuite dirigé à l'école de Vernier-Place et à Balxert pour continuer ses visites. Pour plus d'informations sur l'organisation des restaurants scolaires de la commune, vous pouvez consulter notre site internet: www.vernier.ch, e-mail mairie@vernier.ch.

*Photos:
le Père Noël en visite au restaurant scolaire des Ranches et la marmite brisée au restaurant scolaire du Lignon*



Médailles pour chiens

en vente jusqu'au 31 mars

Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent s'acquitter avant le 1er avril 2008 de l'impôt sur les chiens qui se monte à:

1er chien	CHF 107.—
2e chien	CHF 147.—
3e chien	CHF 207.—

Ces montants sont cumulatifs. Une personne ayant 2 chiens devra donc déboursier CHF 254.- et CHF 461.- pour 3 chiens.

Ces tarifs comprennent l'impôt cantonal, une perception destinée au fonds des épizooties, l'assurance complémentaire ainsi que les centimes additionnels communaux.

La personne possédant plus de trois chiens devra s'adresser directement à l'Office Vétérinaire Cantonal afin d'ob-

tenir une autorisation (possession de nombreux animaux).

Ne pas oublier de prendre tous les documents nécessaires: pièce d'identité, attestation RC pour 2008, certificat de vaccinations (vaccin contre la rage obligatoire), feuille ou carte d'enregistrement de la société ANIS à Berne, à défaut la vignette, prouvant l'inscription de la puce électronique ou du tatouage.

Les heures d'ouverture des 3 postes de la sécurité municipale de la commune sont prolongées jusqu'à 18h, pour la vente des médailles uniquement, du 1er février au 31 mars 2008. Passé le 1er avril 2008, il nous restera jusqu'au 15 mai des médailles pour les propriétaires de jeunes chiens (atteignant les 6 mois).

Poste ASM de Vernier

Rue du Village 38
tél. 022 306 06 58
E-mail: mairie@vernier.ch
Lundi-vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Poste ASM des Avanchets

Centre commercial des Avanchets
Rue du Grand-Bay 21
Tél. 022 306 06 58
Lundi-vendredi de 9h à 10h30 et de 16h30 à 18h.

Poste ASM du Lignon

Centre commercial du Lignon
Place du Lignon 45
Tél. 022 306 06 57
Lundi-vendredi de 9h à 10h30 et de 16h30 à 18h.

Institutions de la petite enfance

Inscriptions des enfants

Les journées de pré-inscriptions en crèche ou jardin d'enfants n'auront plus lieu.

Les parents ont désormais la possibilité d'inscrire leurs enfants tout au long de l'année par le biais du formulaire " Inscription sur liste d'attente " disponible à la la mairie, rue du Village 9 ou téléchargeable sur le site Internet www.vernier.ch.

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
tél. 022 306 06 06.

Téléthon

Pour le 9e édition du Téléthon qui a eu lieu les 7 et 8 décembre dernier, nos caissières de la piscine du Lignon ont vendu 144 peluches.

La somme ainsi reversée à la fondation Téléthon Genève se monte à CHF 1460.-.



Epicerie solidaire: un projet qui a besoin de bénévoles

Le Service de l'action sociale et des solidarités a le projet d'ouvrir d'ici mai 2008 une épicerie solidaire pour la population de la commune de Vernier.

L'axe principal de ce projet est d'apporter une aide alimentaire à des personnes se trouvant dans une situation de précarité et d'exclusion socio-économique.

L'épicerie solidaire porte une attention particulière aux personnes isolées et/ou en exclusion temporaire (sans emploi, absence de réseau primaire, etc.), aux familles se trou-

vant dans une situation financière limite.

Ce projet permettrait également de sensibiliser les personnes sur des sujets les plus variés ayant trait à l'alimentation, (hygiène, santé, gestion d'un budget, cuisine), mais aussi de permettre à des personnes en situation d'exclusions sociale et professionnelle de se reconstruire.

De plus, il offre la possibilité de s'investir en tant que bénévole dans un projet collectif et solidaire.

Les denrées alimentaires distribuées seraient récoltées et fournies par la

Banque Alimentaire Genevoise (BAG) et l'association Partage. L'épicerie solidaire fonctionne grâce à des bénévoles qui sont encadrés par deux professionnels du service de l'action sociale et des solidarités.

Recherche de bénévoles

Ce projet prévoit une participation active de bénévoles que nous recherchons actuellement.

Si vous avez un intérêt pour cette action, veuillez nous contacter au 022 306 06 70.

Les heures du conte

à la Bibliothèque des Avanchets

avec Florence Henry
les mercredis 27 février et
12 mars 2008 à 14h00

à la Bibliothèque de Châtelaïne

avec Florence Henry
les mercredis 27 février
et 12 mars 2008
à 16h00

à la Bibliothèque de Vernier

avec Claude Fissé
les mercredis
20 février et 5 mars 2008
à 10h00

Gratuit, dès 6 ans



Horaires d'ouverture des bibliothèques

AVANCHET

Centre commercial des Avanchets
Rue du Grand-Bay 21
Tél. 022 797 05 55

Lundi : 15h45 - 19h45
Mardi : 14h00 - 18h00
Mercredi : 14h00 - 18h00
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00

CHÂTELAÏNE

Avenue de Châtelaïne 83a
Tél. 022 797 16 82

Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 14h00 - 18h00
Mercredi : 09h00 - 12h00
14h00 - 18h00
Jeudi : 16h00 - 20h00

VERNIER

Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57
Tél. 022 341 04 91

Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 16h00 - 20h00
Mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : 14h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00

Ouverture pendant les vacances scolaires du 9 au 17 février:

Avanchet

lundi 11 février de 15h45 à 19h45

Châtelaïne

jeudi 14 février de 16h à 20h.

Vernier

mardi 12 février de 16h à 20h

Après la sensibilisation, place à la répression

Depuis de nombreuses années, la commune de Vernier a à cœur de s'investir activement dans la valorisation des déchets. Ce défi permanent avec les habitantes et les habitants, les associations et les entreprises porte ses fruits. Les chiffres sont là pour le prouver, malgré une augmentation de plus de 2500 habitantes et habitants, le taux de récupération est en augmentation.

Néanmoins et malgré tous les efforts entrepris, le matériel et le système de ramassage mis en place, trop de personnes ne jouent pas le jeu et rendent bien souvent l'aspect de notre commune insalubre.

Les collaborateurs du service de la récupération ont été assermentés et mèneront en 2008 des actions en collaboration avec le service de la sécurité municipale, pour amender les personnes qui ne respectent pas le règlement en vigueur.

Nous porterons principalement notre attention sur les points suivants :

- Les personnes qui ne rentrent pas les containers systématiquement après la levée et les laissent dehors.
- Les personnes qui ne respectent pas les jours de levée des ordures ménagères et sortent leurs sacs en dehors des dates prévues. Pour rappel : ramassage



Décharge illécite: encombrants déposés hors des dates fixées

les lundis, mercredis et vendredis. Les sacs peuvent être sortis la veille au soir ou le matin avant 7h00.

- Les déchets encombrants et la ferraille déposés sur la voie publique en dehors des dates fixées.
- Les personnes qui jettent leur poubelle dans les containers verts de déchets compostables.



Ordures déposées dans les bennes de déchets compostables

Comme la loi le permet, les amendes peuvent aller de CHF 100.-- à CHF 60'000.--.

A Vernier, elles seront fixées à CHF 150.-- mais pourront être augmentées en fonction de l'ampleur du délit.

Nous espérons ainsi résoudre en partie les problèmes de décharge sauvage, afin que les personnes soucieuses de notre environnement poursuivent leurs efforts.

Récupération

Encombrants: mardi 4 mars

Métalliques : jeudi 6 mars

Déchets valorisés, dans les immeubles équipés du système de containers différenciés :

PET lundi, mercredi, vendredi

PAPIER lundi, mercredi, vendredi

VERRE jeudi, ORGANIQUES mardi

■ Infos: Centre d'entretien 022 306 07 00.

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS

1982-2007

25 ANS

Merci à tous nos clients

Tél. 022 341 08 43

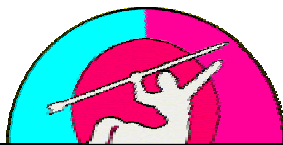
Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin



MEYRIA FITNESS
Center
17 Prom. Champ-Frèchet
1217 MEYRIN
Tél : 022/783.04.94

PARKING ASSURÉ GRATUIT

NOUVEAU FIT

NOUVELLE DIRECTION

Les fêtes sont passées!

Les kilos sont restés!

une année **CHF 790.-**

PROGRAMME
PERTE DE POIDS RAPIDE!

Info 022 783 04 94

Douleurs Articulaires
Allergies
Dépressions
Fatigue

Pensez aux thérapies naturelles

Martine Gaillard
CABINET DE NATUROPATHIE
39, Avenue du Lignon
Tél. 022 743 00 82
www.sanature.ch
mail : info@sanature.ch

Plutôt que des somnifères,
prenez nos fenêtres
antibruit.



Plus silencieux le bruit extérieur et votre intérieur
sans perte d'insonorisation.

Toujours des idées d'inventeur.

EgoKiefer
FENÊTRES ET CLÔTURES

TARIFS PUBLICITAIRES

1/12 page	CHF	110.-
2/12 page	CHF	220.-
1/4 page	CHF	300.-
1/4 page couv. int.	CHF	330.-
1/3 page	CHF	400.-
1/2 page	CHF	560.-
1 page intérieure	CHF	1000.-
1 3e de couverture	CHF	1200.-

IMPÔTS

Un souci ?

Une corvée ?

Faites remplir vos déclarations d'impôt

TARIF de 70.-- frs à 100.-- frs

Pas de frais de déplacements sur tout le territoire de VERNIER et 1203 GENEVE

CABINET COMPTABLE - Gérard CORNU

COMPTABILITE: artisans - indépendants - PME/PMI - Conseils - Secrétariat
61a, Chemin des Sellières - AÏRE - Case postale 75 - 1219 LE LIGNON

Sur rendez-vous : 022.796.37.81 (de 9h à 19h)

M. Pierre Huggler
Bijoutier

Réparations
de bijoux tout or

Avenue du Lignon 36
1219 Le Lignon
Tél. 022 796 53 31

Prochaines éditions

Semaine de parution	Délai de remise des documents
5 mars	11 février
31 mars	03 mars
7 mai	14 avril
4 juin	12 mai
9 juillet	16 juin
11 août	14 juillet
17 septembre	25 août
15 octobre	22 septembre
19 novembre	27 octobre
17 décembre	24 novembre



Les Communs

Le Conseil d'Etat ignore une nouvelle fois la volonté des Autorités communales

Etat des faits

Dans son point presse du 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat a informé la population qu'il a transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier au lieu-dit "Les Communs". Il propose ainsi d'étendre la Zone industrielle de Mouille-Galand au-delà de la route de Monfleury.

A l'initiative **du groupe libéral**, le Conseil Municipal avait voté par deux fois - le 18 novembre 2003 et le 25 janvier 2005 - deux préavis défavorables à ce déclassement, car les zones industrielles sur Vernier n'accueillent que des dépôts générateurs de nuisances.

Les autorités cantonales ne tiennent pas compte de la volonté des Verniolans.

Action des libéraux pour la qualité de vie à Vernier

Le groupe libéral défend la qualité de vie à Vernier, le maintien des espaces verts.

Il a toujours combattu la prolifération de dépôts et l'implantation d'entreprises à faible valeur ajoutée sur le territoire communal.

Il a défini ses priorités en tenant compte des préoccupations des verniolanes et des verniolans et il

reste à l'écoute de la population.

Son programme de législature dans le domaine de l'environnement est clair:

- faire de Vernier une commune où il fasse bon vivre;
- favoriser un environnement agréable et sécurisant;
- défendre et maintenir les espaces verts, la zone villas et les jardins familiaux;
- développer des zones d'activité dans le respect de l'habitat existant.

Vernier ne doit pas être une commune poubelle

Le groupe libéral a donc déposé lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 18 décembre 2007 un projet de résolution urgente déclarant sa ferme opposition à ce projet d'extension, afin de ne pas détériorer ultérieurement la qualité de vie à la périphérie du village de Vernier.

Cette résolution a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, ce dont le **groupe libéral** se réjouit, puisqu'il donne une plus forte légitimité à la requête verniolane. Puissent les députés verniolans au Grand Conseil, qui ont été interpellés personnellement, défendre les intérêts de Vernier.

Si le déclassement a lieu, **des nuisan-**

ces évidentes s'ajouteront encore à celles subies déjà maintenant par les habitants et les habitants de cette région.

Pour le groupe libéral:
Pierre Ronget et Frank Juliano

Zone 30 Crozet-Châtelaine - Actualités Vernier de décembre 2007

Il s'agit sans doute d'un oubli de la part de la gauche qui s'attribue l'entière paternité de la future réalisation de cette zone 30.

En effet, il convient de préciser que **Monique Mattenberger**, conseillère municipale libérale, a défendu et soutenu la mise en place par la commune de mesures importantes, afin d'assurer la gestion du trafic et la sécurité dans ce quartier, notamment pour les personnes âgées et les écoliers nombreux dans la région " Crozet-Châtelaine ".

Les partis de gauche ne sont pas les seuls à se préoccuper de la sécurité et des conditions de vie des habitants de Châtelaine et environs... **les libéraux aussi !**

LES LIBÉRAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT



Case postale 721
1214 Vernier
www.pdc-vernier.ch

Le chemin de Poussy et ses boîtes de plastique

Fraîche habitante de la commune de Vernier, j'apprécie le centre de notre village, ses commerces de proximité, ses écoles, etc. Je comprends que l'aménagement de nos routes et de notre espace soit important, mais comment notre conseil administratif a-t-il pu lancer "l'Affaire du chemin de Poussy ?"

Le Chemin de Poussy est celui qui permet de rejoindre la route de Vernier depuis le Chemin de Sales. Les chauffeurs malins le connaissent bien, car il permettait d'éviter les feux, au bout de la route de Vernier depuis le Village. Un nouveau panneau "Voie sans issue" a été planté sur le chemin et des sortes de bacs en plastique ont été installés afin de bloquer la rue. Les bacs rouges et blancs semblaient transitoires mais le panneau, à priori définitif. Du lard ou du cochon ? Cela semble bien être du sérieux puisque des éléments définitifs ont été récemment installés et les bacs, récemment supprimés.

Peut-être avez-vous vu ou même vécu la gabegie de la première semaine ?

Un premier chauffeur n'ayant pas vu le fameux panneau, le deuxième qui suivait la première voiture et résultat, une piteuse colonne de voiture tentant de faire marche arrière. Quelles options nous restait-il ?

1) Repartir au centre du Village pour reprendre la route principale semblait la meilleure option. Mais quelle surprise de constater que des travaux interdisaient d'aller à droite ! Bloquer les deux routes en même temps, c'est plutôt subtil.

2) Autre option possible, prendre le chemin qui tourne à gauche avant le panneau "Voie sans issue". Si tout va bien, vous resterez bloqué 5 minutes aux feux (seulement le dimanche) et si tout ne va pas bien (tous les matins), vous resterez bloqués dans la file au minimum 10-15 minutes !

3) Si vous êtes en deux roues, vous pouvez espérer que quelqu'un ait déplacé une des boîtes rouges et blanches (ce qui n'était pas rare), pour que vous puissiez vous engager directement.

La réponse du Conseil administratif à une interrogation du Conseil Municipal n'a pas apporté d'éléments de réponse satisfaisants.

Les habitants du quartier auraient certainement apprécié être informés clairement que les mesures prises avaient pour but d'anticiper les aménagements routiers qui devront être réalisés en marge de l'installation d'Ikea, ainsi que du projet de mise en site propre du bus 6/19 entre le café de la Croisette et les immeubles de l'Echarpine.

Même si a priori la règle veut que l'installation de voies à sens unique en zone 30 soit exclue, il aurait été une solution adéquate de tout de même pouvoir sortir du Chemin de Poussy sur la route de Vernier en direction de la ville, tout en empêchant d'y entrer.

"Aux grands maux, les grands moyens" semble être la maxime de nos autorités de Vernier !

Patricia Solioz Mathys
Vice-Présidente du PDC cantonal

Yves Magnin, Conseiller municipal
magnin@etude2rotisserie.ch

Pierre Terry, Conseiller municipal
pierre.terry@vernier.ch

Josette Monnier, Conseillère municipale
josette.monnier@vernier.ch

Gloria Hamiti, Conseillère municipale
gloria.hamiti@vernier.ch

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier





La plaisanterie a assez duré

Depuis neuf longs mois Vernier doit se débrouiller avec un Conseil administratif restreint à deux membres. Le Conseil d'Etat a certes délégué un Conseiller administratif ad intérim, dont le groupe UDC ne conteste en aucune manière ni la longue expérience, ni les grandes compétences pour occuper ce poste. Néanmoins son rôle se limite à celui d'un gestionnaire et il n'a donc pas l'influence politique qu'aurait un Conseiller administratif élu : il est le représentant du Conseil d'Etat et non d'un parti politique. Notre commune se retrouve de fait avec une direction politique exécutive composée uniquement de deux élus de gauche.

Le blocage actuel est le résultat de recours déposés après le deuxième tour à l'élection au Conseil administratif de ce printemps par quelques citoyens. Leur nombre se compte sur les doigts d'une main. Notre propos n'est assurément pas de prendre position pour ou contre les arguments défendus par les plaignants mais de dénoncer avec vigueur les lenteurs de la justice dans ce dossier. Lorsqu'il s'agit de trancher quant à la validation de l'élection de l'un des trois membres du Conseil administratif d'une commune de plus de 32'000 habitants, nous aurions été en droit d'espérer que le juge d'instruction diligente son enquête avec une certaine rapidité,

au moins en ce qui concerne le volet administratif de l'affaire. Force est de constater que cela n'est de loin pas le cas.

Monsieur le juge d'instruction explique cette longueur de la procédure par sa volonté d'auditionner l'ensemble des témoins. But louable s'il en est. Mais alors comment expliquer que le soussigné, président du bureau de vote des Avanchets lors de ce deuxième tour, et donc responsable du dépouillement de plus de mille bulletins de vote, n'ait pas été entendu ? Et d'où viennent ces innombrables fuites dans la presse pour un dossier qui, rappelons-le, a également un volet pénal ? Le groupe UDC regrette également le silence du Conseil administratif vis-à-vis de l'apathie de la justice. Ce mutisme étaye les

arguments de ceux qui voient derrière ces recours un complot rose/vert. Pour faire taire au plus vite les rumeurs, le Conseil administratif doit sortir de sa torpeur et du confort que sa majorité politique absolue de gauche lui confère pour demander un peu de célérité de la part du troisième pouvoir.

Pour l'UDC la plaisanterie a assez duré. La justice doit maintenant trancher dans les plus brefs délais : soit tricherie il y a eu et le deuxième tour (voire l'ensemble de l'élection au Conseil administratif) doit être annulé, soit le scrutin s'est déroulé légalement et le résultat du vote populaire doit être confirmé.

Antoine Bertschy
Conseiller municipal
Député

Votations du 24 février 2008

NON à l'initiative fédérale contre le bruit des avions

OUI à la loi fédérale sur l'imposition des entreprises

NON à la loi cantonale pour une nouvelle Constitution

NON à l'initiative cantonale pour la gratuité des transports publics

Liberté de vote pour l'initiative cantonale contre la fumée passive

NON à l'initiative contre les chiens dangereux



IKEA: plus qu'une signature

Le 18 mai 2004...

... après de nombreux débats et auditions, le Conseil municipal a approuvé l'implantation d'IKEA à la Renfile. **Dans sa grande sagesse, il n'a cependant autorisé le Conseil administratif (CA) à signer le droit de superficie qu'à condition, entre autres, que :**

le CA obtienne de l'Etat de Genève une solution en matière de circulation et d'accessibilité au commerce, applicable dès le début de la construction du bâtiment, qui péjore le moins possible la charge de trafic actuelle sur la route de Vernier, en préconisant notamment une sortie permanente du magasin sur la route de Pré-Bois, de préférence souterraine, et l'utilisation des bretelles autoroutières de la route de Meyrin, pour équilibrer les mouvements de trafic et décharger le chemin de la Croisette;

et en invitant le CA à poursuivre toute négociation utile afin, notamment, de favoriser l'accès au magasin IKEA par les transports publics, à pied ou en deux roues, par le biais d'une politique de tarifs préférentiels pour la livraison à domicile des achats.

En décembre dernier...

... profitant des fêtes, le Conseil d'Etat a signé l'autorisation de construire.

Au moment où nous écrivons ces lignes...

... un seul acte nous sépare de l'ouverture du chantier: la signature du droit de superficie par le CA.

Eh bien, force est de constater que la première des conditions mises par le Conseil municipal à cette signature n'est pas en voie d'être honorée.

Le projet ayant reçu l'aval du Canton ne permettra pas au quartier de la Renfile, déjà saturé, de digérer les quelque 5'000 véhicules/jour supplémentaires prévus.

Si bien que les habitants de Vernier village, les élèves de l'école allemande et le personnel de Givaudan comme des zones industrielles vont se trouver pris au piège des bouchons permanents.

En compagnie des clients d'IKEA. Tout le monde sera perdant et le trafic d'agglomération s'en ressentira loin à la ronde.

Il est donc crucial que le Canton - qui a un peu légèrement proposé ce terrain à IKEA - adopte enfin une stratégie crédible de rééquilibrage du trafic entre la Croisette et Pré-Bois, et améliore la desserte en RER. Ou alors reconnaisse son erreur.

Il est indispensable qu'IKEA, qui, contre son habitude, a accepté de s'implanter en zone urbaine, modifie sa politique en conséquence, réduise nettement son offre de parking et joue la carte des livraisons à domicile. Pour information: IKEA réalise mondialement un chiffre d'affaires de CHF 36 milliards et ses activités sont en constante croissance. On n'est donc pas horriblement embarrassé de lui demander de faire face à ses responsabilités. En particulier celle de ne pas asphyxier le quartier et de ne pas garrotter Vernier village.

Tant que le Canton et IKEA n'auront pas proposé de solution crédible à cette crise programmée, les Conseillers administratifs, rappelons-le, ne sont pas autorisés à signer le droit de superficie. A ce sujet, le message de leur carte de vœux pour 2008 nous rassure: "Le respect, ça change la vie".

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Imposition des entreprises : NON à un paquet fiscal mal ficelé !

La réforme de l'imposition des entreprises soumise au vote populaire le 24 février entraînerait bien plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Déballage d'un paquet fiscal mal ficelé.

Attention, contenu explosif !

Parmi les différentes mesures de la réforme, le nœud du problème réside dans l'**imposition partielle des dividendes** : toute personne détenant au moins 20% des actions d'une société ne sera désormais imposée que sur 60% du revenu tiré de ses actions. Une disposition inacceptable, car :

- **Profondément injuste** : ce projet privilégie une toute petite minorité de la population - les gros actionnaires des entreprises réalisant un bénéfice substantiel - soit 2 contribuables sur 1000. Les 3'800'000 salarié-e-s et les 1'800'000 retraité-e-s de notre pays continuent par contre d'être imposé-e-s à 100%. Cette injustice est d'ailleurs contraire à notre Constitution, qui affirme les principes d'imposition selon la capacité économique et d'égalité de traitement des différents revenus (dividendes, salaires et rentes).

- **Socialement dangereuse** : ce projet va creuser un trou dans le finance-

ment de l'AVS. Afin de payer moins d'impôts, les propriétaires d'actions travaillant dans l'entreprise préféreront une rémunération sous forme de dividendes. Lesquels, contrairement aux salaires, ne sont pas soumis aux cotisations AVS, ni à aucun prélèvement social. Résultat : 150 millions de moins chaque année dans les caisses de l'AVS. Face au vieillissement de la population, cette perte a de quoi inquiéter. Selon le Conseiller aux Etats Alain Berset, l'équivalent du cadeau accordé aux gros actionnaires permettrait, à l'inverse, d'augmenter de 100 francs par mois chaque rente AVS. Si l'on ajoute le manque à gagner de 2 milliards de francs que la réforme entraînera pour la Confédération et les cantons, le cocktail devient explosif : qui dit baisse de recettes dit coupe dans les prestations sociales, moins de crèches et moins d'hôpitaux.

Un paquet-surprise ?

Quant aux effets positifs escomptés, il est permis de les mettre en doute. Beaucoup de petites entreprises ne sont pas des SA ou des Sàrl et/ou ne dégagent pas de bénéfice important :



la plupart des PME ne profiteront donc pas de ce projet et les indépendant-e-s comme le boucher du coin seront toujours imposé-e-s sur la totalité de leurs gains. D'éminents juristes, le président de la com-

mission de la concurrence et jusqu'à l'expert qui a accompagné le lancement du projet jugent cette réforme inefficace. Tandis qu'une étude citée par le Conseil fédéral estime qu'elle pourrait entraîner une modeste croissance d'ici 24 ans !

Cette prédiction prêterait à sourire si l'urgence d'améliorer les conditions de vie des classes moyennes ne venait pas souligner l'indécence de cette réforme. A l'heure où l'Entente genevoise propose un bouclier fiscal pour les gros contribuables, refusons que les baisses d'impôts ne profitent qu'aux riches !

Liliane Maury Pasquier
Conseillère aux Etats, Châtelaine

Toutes les dernières actualités, notre programme, notre agenda et pour adhérer sont sur: www.ps-vernier.ch

Parti Socialiste de Vernier

p.a. Denis CHIARADONNA, Président, av. de Crozet 42 - 1219 Châtelaine - 022 796 73 21

E-mail: socialiste-vernier@bluewin.ch

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Mouvement Citoyens Genevois

MCG section Vernier
Case postale 691 - 1214 Vernier

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Nous voulons vous tenir informés sur les sujets discutés au sein du conseil municipal, plusieurs points sont à relever :

La motion que nous avons déposée à pour but de répertorier toutes les surfaces de notre commune, aussi bien sur les bâtiments publics que privés, qui pourraient être équipées de panneaux solaires. Nous pensons qu'une utilisation rationnelle des énergies, la capacité d'adapter leur production, la recherche et la création de nouvelles sources, ainsi que le développement de celles dites "renouvelables" (solaire, géothermie, puits canadiens, photovoltaïque...) sont préférables à une surenchère de taxes grevant injustement le budget des citoyens. En effet, il nous apparaît plus intelligent de prévoir à long terme les besoins en énergies en diversifiant leur production. Certes, cette prévoyance à un coût en investissements. Cependant, nous restons persuadés qu'il est important de pouvoir garantir au maximum notre autonomie en matière énergétique, notamment vis-à-vis des énergies dites "fossiles". Seule cette prévoyance nous permettra de ne pas être mis devant le fait accompli. En effet, au fil des années, nos prédécesseurs se sont retrouvés dans le même cas de figure. Si ces derniers n'avaient pas investi dans de nouvelles technologies, de nos jours nous ne pourrions pas en profiter. Il est tout à fait normal de penser à nos générations futures et à l'héritage que nous allons leur laisser, quel qu'en soit le domaine.

Le secteur public doit montrer l'exemple en équipant ses biens immobiliers

de panneaux solaires lorsque cela est possible. En ce qui concerne les bâtiments privés, il s'agira de sensibiliser, de proposer et de démontrer aux propriétaires que le montage de panneaux solaires afin de chauffer, notamment l'eau chaude sanitaire avec une énergie renouvelable et qui n'émet pas de CO2 est une des solutions. Pour rappel, il existe déjà des subsides cantonaux via le Scane. De plus, depuis le début de l'année 2007, les propriétaires de biens immobiliers qui engagent des frais en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables peuvent déduire des impôts cantonaux à hauteur de 50 % au cours des cinq premières années après l'acquisition de l'immeuble et, passé ce délai, à hauteur de 100 %, les frais occasionnés en y déduisant les subsides octroyés.

Nous avons également déposé un postulat afin que le nettoyage des parcs et espaces publics durant la période estivale ne soit pas délégué à une entreprise privée. En effet, de nombreux jeunes, habitant notre commune, cherchent un emploi pendant les vacances scolaires. Il nous est apparu judicieux de proposer à nos jeunes résidents ce travail contre rémunération. Manifestement, notre texte a retenu l'attention d'autres conseillers municipaux. Ces derniers souhaitaient modifier le système prévu pour la rétribution de ces emplois. N'y voyant aucune objection, nous avons donc retiré notre texte afin de le modifier avec eux. Nous le redéposerons ensemble dès que possible.

Enfin, nous avons profité de la séance pour poser des questions écrites concernant divers sujets :

■ La longue attente lors des réinscriptions des enfants aux cours de piscine dans notre commune. Il n'est pas normal que les habitants de notre commune doivent attendre plus de 4 heures, d'autant plus quand le résultat est négatif. Le personnel s'occupant de cette formalité n'est nullement remis en cause. C'est le mode de fonctionnement qui est visé. Nous espérons qu'une amélioration sera mise en place pour la nouvelle année scolaire, soit dès septembre 2008.

■ La possibilité de réduire les nuisances sonores provenant du tronçon autoroutier reliant le pont d'Aigues-Vertes et celui de Vernier. En effet, la Confédération et le Canton devaient étudier et mettre en place des mesures. A ce jour, cela est resté lettre morte. Il s'agit simplement de relancer le processus auprès des Autorités compétentes.

Nous tenons à remercier les personnes qui nous ont contactés ou qui sont venues lors des derniers Conseils Administratifs populaires. Nous en profitons pour vous rappeler que le prochain aura lieu :

Le lundi 11 février 2008 à 20h00 à la brasserie du Lignon. N'hésitez pas, venez nombreux!

Au nom de la section verniolane du MCG, nous continuerons à rester à votre écoute :

Stéphane CORNUT, 079 4171835
Thierry CERUTTI, 078 6010470
Patricia AUBERT, Hedi ZAYANI

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

Vente de badges «accroche-coeur»

Saint-Valentin 2008



lifiés et dévoués les encadrent, assurant une prise en charge de qualité dans une ambiance détendue et chaleureuse. Cette prise en charge permet de soulager les familles et l'entourage en leur donnant des temps de récupération.

Cette année l'artiste, Anna Sommer, a marqué de sa griffe, de sa vision personnelle ces "accroche-coeur". Réalisés en papier découpé, ils sont un vrai bonheur pour les yeux, le coeur et l'esprit. L'occasion de dire ses sentiments avec tendresse et humour...

Pour marquer cette 14ème édition, un tirage limité de 30 affiches, signées et numérotées, sera en vente à la Galerie Papiers Gras et sur notre site internet.

Depuis 13 ans, la Fondation Cap Loisirs propose des badges réalisés par des auteurs de bande dessinée à la Saint-Valentin. En vente dans la rue et les centre commerciaux, les mercredi 13 et jeudi 14 février 2008, ces "accroche-coeur" remportent un franc succès.

Les fonds récoltés lors de cette vente sont destinés à l'organisation d'activités sportives, culturelles et artistiques pour les enfants, adolescents et adultes mentalement handicapés.

La Fondation organise chaque année environ 250 séjours (week-ends, camps, centre aérés) pour plus de 400 participants. Des moniteurs qua-

Anna Sommer exposera en parallèle, à la Galerie Papiers Gras, du 25 janvier au 29 février 2008 : [www. Papiers-gras.com](http://www.Papiers-gras.com).

Les badges sont vendus au prix de CHF 3.-.

Points de vente : Fusterie, les centres commerciaux : Lignon, Plainpalais Centre, Planète Charmille, Coop Onex et les Migros d'Onex, Vesenz, Rieu, Vernier.

Egalement disponible sur notre site internet : www.caploisirs.ch.

Contact : Nuria Bermudez, email caploisirs@caploisirs.ch

Les samaritains

Les samaritains de Vernier organisent:

- Un cours sauveteur les vendredi 22 février de 18h à 22h et samedi 23 février de 9h à 16h.

Prix CHF 130.-.

- Un cours «urgences chez les petits» les samedi 8 mars de 9h à 16h et mardi 11 mars de 19h30 à 21h30 (le mardi avec un pédiatre). Prix CHF 120.-.

Inscriptions: Tél. 022 827 37 57, inscriptions@agss.ch ou www.agss.ch

A la MACAV

Du 25 février au 15 mars 2008

«La porcelaine tirée à 4 épingles» Evelyne Fugliste, patchwork Marina Locher, peinture sur porcelaine

Rue du Village 52,

Du lundi au samedi 14h30-17h30.

Café-croissant

Jeudi 28 février 2008 de 9h à 10h30 au centre de quartier des Avanchets. «Les immeubles avec encadrement social pour personnes âgées se présentent».

Renseignements: service de l'action sociale et des solidarités, tél. 022 306 06 70.

BénéVernier

Le groupe de bénévoles de Vernier recherche des membres.

Vous avez un peu de temps libre? Rejoignez-nous en téléphonant au 022 306 06 70.



Georges Baechler s'est éteint

Plus de vingt ans au service de ses concitoyens, une retraite en préparation et un accident mortel. La vie, c'est moche parfois.



La mort est toujours bête, survenant toujours au mauvais moment. Une chute dans l'escalier de son chalet en Valais aura eu raison de Georges Baechler, décédé le 2 janvier dernier. Comble de l'ironie, à 66 ans, l'homme se préparait une retraite bien méritée et remettait son entreprise. "Nous avons plein de choses à faire, témoigne Monique, son épouse. Ce n'est pas évident de poursuivre la liquidation des affaires toute seule". Madame Baechler, véritable bras droit de son époux durant toute leur vie

commune, n'a pas le choix. Heureusement, ils travaillaient ensemble au quotidien et ses enfants l'aident à traverser et surmonter cette douloureuse épreuve.

Si les époux partageaient tout, le domaine politique, en revanche, était un peu chasse gardée. Pendant toutes ses années d'élu verniolan (1979-2004), Georges Baechler aura marqué les esprits de ses collègues. "Nous n'étions pas du même bord, c'est certain, se souvient Bernard Buntschu, membre du Parti du travail et ancien président du Conseil municipal. Georges était un radical à l'ancienne, très carré, qui acceptait difficilement la contestation. Nous nous sommes pas mal bagarrés

lors des séances". Ces divergences politiques n'empêchaient pas un profond respect. "C'est vrai car il faut dire aussi qu'il était un homme très honnête et consciencieux, poursuit-il. De plus, Georges était très marrant en dehors des débats et de surcroît un bon vivant".

Autre ancien mais toujours membre du Conseil municipal, le libéral Pierre Ronget a également beaucoup côtoyé Georges Baechler: "Je garderai le souvenir d'un homme incroyablement

soucieux du détail qui pensait véritablement toutes les séances avant qu'elles ne débutent. Ce perfectionnisme se retrouvait aussi dans ses activités professionnelles ou de loisirs". Pour autant, personne n'est parfait. "C'était également un grand travailleur et une personne très positive, poursuit Pierre Ronget. Mais, attention, l'irruption de choses inattendues le perturbait sérieusement".

En perdant son président, la fanfare communale est également devenue orpheline. "C'était une vraie passion pour mon mari, dit encore son épouse Monique. Son rôle de président consistait surtout à rester en contact avec les autorités à la mairie pour faire vivre cette fanfare".

"Il est vrai que travailler avec lui était un vrai bonheur, approuve Philippe Berthoud, le directeur de la fanfare. Il nous a toujours soutenus, même lorsque nous avions des idées farfelues. De plus, il résolvait tous les problèmes et si lui ne le pouvait pas il disait qu'il fallait voir avec Monique". Le prochain concert de la fanfare, le samedi 8 mars à Chêne-Bourg, au Festival de Musique de Divertissement, lui sera sans nul doute dédié. Ce qui n'est que justice.

Didier Tischler

Les Brumes de Manchester

L'Echo du Théâtre de Vernier présente du 22 février au 14 mars prochains

Les brumes de Manchester, une pièce policière de Frédéric Dard

Mise en scène : Michel Rossy

Décors : Nathalie Allaire

Allan Collins :	Albert Morard
Rachel Collins :	Nicole Good
Mary Collins :	Patricia Picchiottino
Boby Collins :	Tim Privat
Martha :	Simone Emery
Dick Streiger :	Roger Délez
L'inspecteur Byrne :	Jean-Luc Pellet
Charly :	Jean Lottaz
Scott Ridley :	Joël Petoud
Audrey Ridley :	Maud Mermoud



Bien d'autres personnes participent à tout le travail nécessaire pour mettre sur pied notre entreprise, et vous les découvrirez si vous venez nous trouver un soir entre le 22 février et le 14 mars, au théâtre des Ranches de Vernier !

les mardis, vendredis et samedis à 20h15, mercredis à 19h, dimanches 2 et 9 mars à 17h

Locations Stand Info Balexert, prix des places CHF 20.- AVS étudiants CHF 15.-.

Réservations tél. 022 885 09 11 (répondeur et sur www.theatrevernier.ch)

Buffet dès 19h, le mercredi après le spectacle.

Annonces

A votre service gratuitement. Uniquement pour annonces sans but lucratif.

Fax 022 306 06 21 - Tél. 022 306 06 22 - culture-information@vernier.ch

A vendre

■ Yucca, très beau, 150/100 cm, trois branches, conviendrait pour hall d'entrée ou grand salon, photos disponibles par e-mail, CHF 100.-. à discuter. Tél. 022 796 25 31 ou wekusch@bluewin.ch

■ Pour cause de déménagement à l'étranger, divers meubles à vendre: chambre à coucher, chaises, 2 machines à coudre dont une ancienne à manivelle. Tél. 022 342 15 07.

■ Urgent: lit-voiture, poussette, landau. Tél. 079 683 19 13.

■ Chaîne Hi-fi Pioneer 2x70w + 2x45w + 1x45w. Ampli ventilé modèle A-P6500, tuner Radio RDS modèle F-P5500, lecteur cd modèle pp-p5500, le tout CHF 200.-. Tél.022 341 31 65.

■ Aquarium 110l eau douce avec meuble, nourriture, pompe de nettoyage, contient:sable corail, déco, plante artificielle, pompe de filtration,

corps de chauffe, éclairage, poissons (1 ansistrus, 2 barbus, 3 crevettes japinocas, 2 néons). A récupérer sur place (Vernier). CHF 200.-. Tél. 022 341 31 65 .

■ Tél. transparent avec néon bleu, clignotte lors de l'appel. CHF 40.-. Tél. 022 341 31 65.

Services

■ Dame sans revenu offre service de coiffure à domicile. Tél. 078 878 32 06.

28 - 29 FÉVRIER 2008, 20 h 00

SALLE DES FÊTES DU LIGNON

LE LIGNON - GENÈVE



JAZZBAND

ESCALES DANS LES ANNÉES FOLLES

SWISS YERBA BUENA CREOLE RICE JAZZ BAND & TANGO PLUS

MISE EN SCÈNE : JEAN CHOLLET - DIRECTION MUSICALE : BÉAT CLERC

Vente de billets: Stand Info Balexert,  à l'entrée
Commune de Vernier, service de la culture 022 306 07 80 www.vernier.ch